

TRAITÉ D'ENTRAIDE JUDICIAIRE EN MATIÈRE PÉNALE

ENTRE

LE GOUVERNEMENT DU CANADA

ET

LE GOUVERNEMENT DU ROYAUME DE THAÏLANDE

LE GOUVERNEMENT DU CANADA ET LE GOUVERNEMENT DU ROYAUME DE  
THAÏLANDE,

DÉSIREUX de conserver et de resserrer les liens qui unissent  
depuis longtemps leurs deux pays, et d'accroître l'efficacité des  
enquêtes, des poursuites pénales et de la répression du crime  
dans leurs pays respectifs par la coopération et l'entraide en  
matière pénale,

SONT CONVENUS DE CE QUI SUIT :